

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

SADER VERRE

Date de révision 17-avr.-2019 Remplace la version: 14-juin-2017 Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit SADER VERRE Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Adhésifs.

Utilisations déconseillées

Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes **FRANCE**

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France): + 01 45 42 59 59 France

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : : Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

FCLP; France - FR Page 1/11

SADER VERRE

Remplace la version: 14-juin-2017

Date de révision 17-avr.-2019

Numéro de révision 2

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération industrielle

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistreme nt REACH
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol	248-666-3	27813-02-1	10 - <20	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)		01-2119490226- 37-XXXX
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	212-782-2	868-77-9	10 - <20	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)		01-2119490169- 29-xxxx
4-(1,1-dimethylethyl)cycl ohexylmethacrylate	256-277-5	46729-07-1	5 - <10	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	STOT SE 3 :: C>=10%	Aucune donnée disponible
Acide acrylique	201-177-9	79-10-7	0.1 - <1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Liq. 3 (H226)	STOT SE 3 :: C>=1%	01-2119452449- 31-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

FCLP; France - FR Page 2/11

SADER VERRE Date de révision 17-avr.-2019 Remplace la version: 14-juin-2017 Numéro de révision 2

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Prendre avec soi une copie de la Fiche de données de sécurité avant de recevoir un

traitement médical.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible. **Symptômes**

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau

haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au

produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et

corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement spécial pour le personnel préposé complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

à la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les

vêtements.

FCLP; France - FR Page 3/11

SADER VERRE Date de révision 17-avr.-2019 Remplace la version: 14-juin-2017 Numéro de révision 2

Autres informations Ventiler la zone. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le Méthodes de confinement

produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à Méthodes de nettoyage

l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à

l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs.

(RMM)

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
Acide acrylique	-	TWA: 2 ppm
79-10-7		TWA: 6 mg/m ³
		STEL: 10 ppm
		STEL: 30 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 4/11

SADER VERRE

Date de révision 17-avr.-2019

Remplace la version: 14-juin-2017

Numéro de révision 2

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des mains

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Utilisation recommandée :. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture

des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectvisqueuxCouleurIncoloreOdeurÂcre

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

pH 5 6

Point de fusion / point de

congélation

Point / intervalle d'ébullition> 100 °CPoint d'éclair> 100 °C

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité
Pression de vapeur 1

Densité de vapeurAucune donnée disponibleDensité relativeAucune donnée disponible

Hydrosolubilité
Solubilité(s)
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité cinématique

Faiblement soluble
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)
Point de ramollissement
Masse molaire

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 5/11

SADER VERRE

Date de révision 17-avr.-2019

Remplace la version: 14-juin-2017

Numéro de révision 2

COV (composés organiques

volatils)

Aucune information disponible

Densité 1.09 g/cm³

Densité apparente Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 6/11

SADER VERRE

Date de révision 17-avr.-2019

Remplace la version: 14-juin-2017

Numéro de révision 2

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 23,204.00 ETAmél (voie cutanée) 10,010.00

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acide méthacrylique, mono	= 11200 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	
ester avec le propane-1,2-diol			
27813-02-1			
Méthacrylate de	= 5050 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	
2-hydroxyéthyle			
868-77-9			
Acide acrylique	=1200 mg/kg (Rat)	= 280 µL/kg (Rabbit) = 295	= 11.1 mg/L (Rat) 1 h = 3.6
79-10-7		mg/kg (Rabbit)	mg/L (Rat)4h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés	Facteur M
	aquatiques		micro-organismes		
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	-	LC50: =493mg/L (48h, Leuciscus idus melanotus)	-	LC50 > 143 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	-
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	-	LC50: =227mg/L (96h, Pimephales	-	-	-

FCLP; France - FR Page 7/11

SADER VERRE

Remplace la version: 14-juin-2017

Date de révision 17-avr.-2019

Numéro de révision 2

868-77-9		promelas) LC50: 213 - 242mg/L (96h, Pimephales promelas)			
Acide acrylique 79-10-7	EC50: =0.04mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =0.17mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	,	-	LC50: =270mg/L (24h, Daphnia magna) EC50: =95mg/L (48h, Daphnia magna)	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	0.97	-
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	0.47	1.54
Acide acrylique 79-10-7	0.46	0.49

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvBCe mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT).

-			
	Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1		La substance n'est pas PBT/vPvB	
	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	La substance n'est pas PBT/vPvB	
	4-(1,1-dimethylethyl)cyclohexylmethacrylate 46729-07-1	La substance n'est pas PBT/vPvB	
	Acide acrylique 79-10-7	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets indésirables Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

nationales et internationales applicables.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même

FCLP; France - FR Page 8/11

SADER VERRE

Date de révision 17-avr.-2019

Remplace la version: 14-juin-2017

Numéro de révision 2

façon que le produit lui-même.

Codes de déchets/désignations de Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

déchets selon EWC/AVV pour laquelle le produit a été utilisé.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1Numéro ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Dangers pourSans objetl'environnementAucun(e)

IMDG

14.1Numéro ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementétransportNon réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin Np **14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Aucune information disponible

et au recueil IBC

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONUNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour Sans objet
l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

FCLP; France - FR Page 9/11

SADER VERRE

Date de révision 17-avr.-2019

Remplace la version: 14-juin-2017

Numéro de révision 2

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	RG 65
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	RG 65

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FCLP; France - FR Page 10 / 11

Remplace la version : 14-juin-2017 Numéro de révision 2

Date de révision 17-avr.-2019

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

SADER VERRE

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 17-avr.-2019

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sans objet.

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des

opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 11 / 11